



DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE  
**BRAS**



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 083-218300218-20260429-2026\_075\_22-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté - Égalité - Fraternité*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCAION	23/04/2026
DATE D’AFFICHAGE	23/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	23
PRESENTS	21
VOTANTS	22
N° 2026-075-22	

L’an deux mille vingt-six,  
le Mercredi vingt-neuf avril à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire  
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Pierre ARMAND, Isabelle AMARIGLIO, Bastien BODOT, Hélène FAVART, Joseph MASSARD, Hélène CALAC, Jean-Pierre LONCQ, Guillaume BRIERE DE LA HOSSERAYE, Mylène BEYAERT, Christian COURTES, Alain PLAIDEAU, Fatima RYARE, Jean-Louis ESTELLON, Ingrid DUPUIS, Johanna GUARCH-FERRER, Elsa BANCET, Ludovic BAUDISSON, Florian DARMANDE et Djimmy GABURRI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Sylvie BASTIDE, a donné procuration à Bastien BODOT.

Absents :

Martine BOLIN-SIMIAN

Madame Isabelle AMARIGLIO a été élue Secrétaire.

**OBJET :**

### **RENOUVELLEMENT DE LA « PRIME À LA RÉUSSITE » RÉCOMPENSE AUX JEUNES DIPLÔMÉS DE LA COMMUNE DE BRAS**

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée, la mise en place de la « Prime à la réussite », récompense aux jeunes diplômés de la Commune de Bras, par délibération n° 2023-068-17 en date du 27 Juin 2023, afin de récompenser les jeunes diplômés ayant réussi les épreuves du CAP, BEP, Baccalauréat, lors de leur parcours scolaire.

Cette récompense se présente sous la forme d’un bon cadeau ou d’un bon d’achat d’une valeur de 50 €.

Il propose au Conseil Municipal de reconduire cette opération, pour la durée du mandat restant à courir, et d’en déterminer les conditions et modalités d’octroi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, considérant qu’il est important de récompenser l’effort et l’investissement au travail :

1/ Approuve l’octroi d’un prix (dénommé « Prime à la réussite »), comme l’année précédente, afin de récompenser les jeunes diplômés ayant réussi les épreuves du CAP, BEP, Baccalauréat, lors de leur parcours scolaire, et ceci pour la durée du mandat municipal.

.../...



.../...

2/ Précise que ce prix ne pourra être délivré qu'une seule fois. Les jeunes diplômés devront se faire connaître en Mairie en complétant un formulaire d'inscription. Ils devront être obligatoirement domiciliés à BRAS.

3/ Fixe la valeur unitaire de ce prix à 50 Euro. Il sera octroyé sous forme d'un bon cadeau ou d'un bon d'achat.

4/ Dit que les crédits votés à l'article 65132 du budget principal sont suffisants et le seront pour les années à venir, pendant la durée du mandat municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Suivent les signatures .....

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 04 Mai 2026.

Le Maire,

